

GAZETTE DE VARSOVIE

MARDI 7. FEVRIER 1792.

Karlsruhe le 7 Février 1792.

Conformément à la loi de réunion des trésors, la commission du trésor de Lithuanie, s'est réunie à celle du trésor de la Couronne, le premier de ce mois.

Un des Banquiers de notre ville, qui retournait avec des chevaux de poste, des contrats de Dubno, doit avoir été attaqué en grand chemin, & contraint de signer une obligation pécuniaire. L'auteur de cette violence est, dit-on, déjà poursuivi en justice, tant par le bureau des postes que par le voyageur offensé.

PRUSSE.

Berlin le 26. Janvier. Il est mort ici le 25 de ce mois Mr. Charles Maximilien Ferdinand de Mauschwitz, Ministre actuel d'Etat & de finances à l'âge de 58. ans.

AUTRICHE.

Vienne le 24. Janvier. Le 10. de ce mois arriva ici un courrier français. Les dépêches qu'il apporta, furent communiquées le lendemain au prince de Kaunitz, par M. Noailles. On juge de leur importance par les mouvements qu'elles ont occasionnés dans les chancelleries d'état & de l'empire, qui restèrent assemblées toute la nuit du 12. On expédia ensuite des courriers pour Ratisbonne, Coblençe, Bruxelles & Berlin. Selon toute apparence, les perspectives deviennent de jour en jour plus alarmantes, & il paraît que l'empereur se verra enfin contraint à déclarer la guerre à la France.

Pour ne pas irriter davantage les Français, dont les têtes ne sont déjà que trop exaltées, on a différé d'expédier les ordres de se tenir prêts à marcher, qui devaient être donnés à 18 régiments & à 3 bataillons de grenadiers, & qui même avaient été arrêtés avant l'arrivée du courrier.

Jassy le 15 Janvier. Les plénipotentiaires de la Russie ont reçu ordre de leur souverain, d'insister auprès du Grand-Vizir, pour que la forteresse de Chocim & le district de Raja restent à la maison d'Autriche.

Les plénipotentiaires turcs, qui après la conclusion de la paix faite avec la Russie, ne s'attendaient pas à cette proposition. ont répondu qu'elle était directement contraire à la convention de Reichenbach & au strict *Statu quo*, & qu'ils étaient convaincus, que dans le cas même où l'on ferait à l'empereur l'offre du district de Raja, & de Chocim, il la refuserait, pour ne pas enfreindre une convention, qui lui avait assuré à la fois, la paix avec la Turquie, la soumission des Brabançons, & la suppression du projet de partage de la Gallicie.

Mais les plénipotentiaires Russes répondent à cela, qu'il n'appartient pas aux Turcs, de se rendre les interprètes des intentions de l'empereur; & ils insistent sur leur demande,

sans qu'on puisse encore prévoir l'issue de ce nouvel incident.

Le colonel prussien M. de Goetz, qui pendant toute la guerre avec les Russes a résidé auprès du Grand-Vezir, est parti d'ici pour retourner à Berlin.

On assure que la paix entre la Russie & la Porte a valu à la Moldavie & à la Valachie, des prérogatives & franchises qui les rendent en quelque sorte indépendantes. Dans ce cas, il y aurait au moins un exemple, qu'une guerre sanglante aurait contribué au bonheur des hommes.

ALLEMAGNE.

Coblençe, le 16 Janvier. Un courrier de Vienne nous a apporté des dépêches du Prince de Nassau, qui sont des plus consolantes. On croit qu'il annonce l'arrivée prochaine de secours considérables. Dans 8 jours, il arrivera des millions d'Espagne. On ne veut plus entendre parler du système de Mr de Breuteuil. — Mr de Ste Croix est encore malade; il s'est fait appliquer des vésicatoires. On nous dit que les émigrés se disposent à une attaque. — Un courrier vient de nous apporter des lettres de Paris, qui annoncent que l'invasion projetée par les soi-disans Patriotes n'aura point lieu.

Francfort, le 12 Janvier. On dit qu'effectivement 8000 émigrans français soyent arrivés vis-à-vis la ci-devant Alsace, logés pitoyablement dans les villes Oberkirch, Heberthal, Griesbach &c. Ils aiment mieux mourir que d'accepter la nouvelle constitution; ils sont sans armes, mais ils en attendent de Coblençe. — Peu avant le départ de M. Condé arrivèrent à Worms, deux démocrates français. Ils firent apporter leur coffre dans la chambre de l'auberge, où ils étaient entrés, & ne tardèrent pas à sortir. La servante qui nettoyait la chambre entendit le bruit d'une pendule, & alla aussitôt instruire son maître; celui eut des soupçons voyant que les étrangers ne revenaient pas. On ouvrit le coffre & on y trouva une pendule à laquelle était adapté un briquet, & dont le réveille était mis sur une heure, il y avait sous le briquet plus de 200 livres de poudre à tirer, dont l'explosion aurait pu être suivie de la ruine d'une partie de notre ville.

FRANCE.

Paris le 14 Fan. Nous lisons, dans quelques uns de nos bulletins ce qui suit: Il est avéré qu'il y a eu quelques complots, formés, l'un était dirigé, contre l'assemblée nationale, & l'autre, favorisait une nouvelle fuite du roi. Le corps législatif devait s'attendre à sauter par l'explosion d'une mine de poudre. Les préparatifs de cette vengeance sont d'autant plus faciles, que l'on travaille durant toutes les nuits à la réparation de la salle. Aujourd'hui que tout est déconcerté, on compte beaucoup sur le noiau d'armée, rassemblé au moyen de la maison militaire du roi (rassemblement qui est porté à 7000 hommes.) Tous les jours cette portion

de force augmente, les aristocrates venant en grand nombre se faire enrégistrer à titre de furnuméraires. Le roi aurait dû partir le 9; tout était prêt pour son évafion. Des patriotes en ayant été instruits font accourus au comité de surveillance; ils y ont fait leur déclaration. L'avis de cette fuite étant communiqué à Mr. Péthyon; celui-ci a répondu: *Que voulez-vous que je fasse à cela? Si je m'oppose au départ du roi, on dira qu'il n'est pas libre &c.* Le Comité de surveillance a goûté cette opinion. Plusieurs membres de l'Assemblée se font rendus chez Mr. du Port, Ministre de la Justice; ils lui ont appris, ou cru apprendre, la nouvelle de la prochaine disparition du Roi: *Oh je le savais, a-t-il répondu, je me suis empressé d'aller prévenir S. M. que, si elle partait, ses jours seraient en danger le long de la route.* Il lui a été répliqué: *Vous êtes un calomniateur; si le Roi veut s'en aller, qu'il prenne la loi, qu'il se mette même sous la protection de l'Assemblée Nationale; les Français ne sont pas assez lâches pour le massacrer.* A la suite du départ secret, la méchanceté fait marcher des poignards qui viennent s'enfoncer dans le sein de Robespierre & de Péthyon, & de tous les membres patriotes qui sont dans l'Assemblée. On n'épargne pas non plus Roederer & Dubois de Crancé.

Quel malheur est attaché à Mr la Fayette? Il a fallu, sous ses ordres, déployer, à Verdun, le drapeau rouge contre le régiment de Poitou, en dispute avec la garnison, dont il faisait partie: Son délit est de n'avoir pas voulu aller au devant du général: C'est à cause de ce refus, que les autres corps ont cru devoir lui chercher dispute. Il y a eû des combats partiels: Les grenadiers de Poitou ont été tellement vexés, qu'ils se font enfermés dans la citadelle, & qu'il a fallu que le héros accourut de Metz, pour faire déployer le *Drapeau rouge*, sur les remparts de Verdun. Les grenadiers, à qui l'on a fait entendre combien leurs procédés étaient illégitimes & contraires à la loi, n'ont pas tardé à capituler. Mr la Fayette n'a pas manqué d'user d'indulgence, tandis que le département de la Moselle s'est haté d'ordonner que Poitou changerait sur le champ de garnison.

Mr de Stael, Ministre de Suède, a reçu un congé de Sa Majesté Suédoise, dont il va profiter pour faire un voyage de quelques mois en Suisse, & de-là en Suède.

On assure que Mr de Clermont-Tonnerre & onze Officiers de son régiment font allés joindre les émigrés.

Le 31 du mois dernier, on a fait, dans le port de Brest, la revue ordinaire des Officiers de marine de ce département. Sur 376 Officiers, 280 seulement étaient à Coblençe, 33 demandaient leur retraite, & 60 seulement se trouvaient présents. Plusieurs même de ces derniers étaient à bord des vaisseaux en commission. Nous verrons comme le Ministre de la marine expliquera ce phénomène.

Les Officiers du 58 régiment avaient demandé la punition de quelques-uns de leurs soldats, auteurs d'une pétition incendiaire; le Roi n'ayant pu s'accommoder à leur demande, ils viennent de lui adresser une lettre, dont la copie est datée de Givet, du 4 Janvier; ces militaires mettent aux pieds de Sa Majesté les démissions des places qu'Elle leur avoit confiées, sans renoncer, disent-ils, à l'espoir de la servir avec zèle dans des circonstances plus heureuses.

On débite que la ville du Port-au-Prince, chef-lieu de la partie de l'Ouest de St. Domingue, vient d'être incendiée, à ce qu'on dit, par les gens de couleur. Cette nouvelle est, dit-on, arrivée au Haïre par un navire parti de St. Domingue au milieu de Novembre dernier.

Château des Tuileries.

Au dernier conseil il a été arrêté, que le ci-devant évêque d'Autun & M. Rabaud de Saint-Etienne partiraient pour Londres; il avait été proposé de leur adjoindre le sieur Bonbecarere, mais on assure que le Roi n'en a pas voulu. — Cette mission qu'on tiendra secrète, a pour but, dit-on, deux motifs, le premier est relatif à l'ouverture d'un traité d'alliance, qu'il est question de proposer à l'Angleterre, & d'acheter au moyen d'une prorogation du désastreux traité de commerce pendant quatre ans. Le second motif qui est, suivant quelques politiques, le principal objet de cette mission, & qui a déterminé le choix du missionnaire Rabaud, est un plan très-vaste dans lequel il ne s'agirait de rien moins que de soulever les protestans d'Angleterre pour s'opposer à la tolérance que le gouvernement anglais paraît porté d'accorder aux catholiques romains, qui sont dans les états; si ce plan a pu être conçu, il est à présumer, disent ces mêmes politiques, que M. Necker, ami & ancien protecteur de M. Delessart, est le premier agent de cette conspiration contre la tolérance.

Paris du 17 Janvier. Tous les journaux ont annoncé que les prisonniers condamnés à mort pour fabrication de faux assignats, l'étaient évadés de la conciergerie. Nous nous hatons de détromper le public à cet égard: les condamnés sont actuellement détenus aux prisons de l'abbaye, où ils ont été transférés au mois de septembre dernier, parce que la prison de la conciergerie n'était pas assez sûre. Les prisonniers qui se font évadés la nuit du 6 au 7 de ce mois, d'un cachot de la conciergerie, venaient de Montfort, de Melun & de Versailles, par appel à différens tribunaux de la capitale. Ils ont fait un bris de prison très-considérable avec des pinces, que des gens du dehors ont introduites dans la prison, & que des garçons de guichets ont passées aux cachots. Le concierge, depuis trois mois, sentant le danger de se servir de prisonniers pour garçons de guichet, avait sollicité une augmentation de guichetiers, attendu que six n'étaient pas suffisans pour la garde de 500 prisonniers, qui ont commis depuis quatre mois dans la prison, les plus grandes dégradations, & qui connaissent la faiblesse des voûtes & des murs: l'administration convaincue de l'impossibilité où est le concierge de pouvoir faire sans danger le service que la loi exige, vient d'augmenter le nombre des guichetiers, d'exclure les garçons de guichets; elle va mettre la nuit dans l'intérieur un corps de garde, dont l'objet sera non-seulement d'empêcher les évafions, mais encore les fabrications, que toute la surveillance du concierge & du commissaire de quartier, depuis quatre mois, n'ont pu arrêter entièrement.

Décret rendu & sanctionné le 14 Janvier, contre ceux qui chercheraient à modifier la constitution.

L'Assemblée nationale, considérant que dans un moment où la liberté du peuple français est menacée de toutes parts, il importe que les représentans du peuple écartent par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, les efforts qui sont dirigés contre la constitution française, décrète qu'il y a urgence. L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit: L'Assemblée nationale déclare infâmes, traîtres à la patrie, & coupables du crime de lèse-nation, tous français qui pourraient prendre part, directement ou indirectement, soit à un congrès dont l'objet serait d'obtenir la modification de la constitution française, & les rebelles conjurés contre elle, soit enfin à une composition avec les puissances possessionnées dans la ci-devant province d'Al-

face, qui tendrait à rendre sur notre territoire, quelqu'un des droits supprimés par l'assemblée nationale constituante, sauf une indemnité conforme aux principes de la constitution. L'assemblée nationale décrète que cette déclaration sera portée au roi, par une députation, & qu'il sera invité de la faire connaître aux puissances de l'Europe, en leur annonçant, au nom de la nation française, que, résolue de maintenir sa constitution toute entière, à périr pour elle; elle regardera comme ennemi tout prince qui voudrait y porter atteinte.

Extrait d'une lettre authentique d'un allemand habitant les bords du Rhin.

Il ne m'est pas possible de vous dépeindre la crainte que l'on a des français à Vorms, Spire, Mayence, Trèves, Coblençe & dans toute la contrée du Rhin. On redoute tout d'un peuple qui aime la liberté & qui ne respire que vengeance, outré des humiliations qu'il a reçu de la part des princes & de leurs amis. Il est inconcevable comme tout est en mouvement parmi les bourgeois de ces villes & comme le pay'an tremble de voir le françois menaçant & furieux, dévaster sa contrée. Des députations de bourgeois se sont rendues à Landau & à Strasbourg, & ont supplié qu'on les ménageât. L'ordre fut effectivement donné dans toute l'Alsace, d'épargner la demeure des bourgeois & des paysans s'ils n'étaient pas trouvés les armes à la main. Mais que peut cet ordre contre des troupes furieuses? Les émigrés souffrent le plus. Leurs hôtes les persécutent par tout; on les maltraite même. Les princes ont envoyé courrier sur courrier en Suède, en Russie, en Prusse, pour implorer de prompts secours. Mais s'ils les obtiennent, il ne faut pas qu'un seul français se montre dans ces contrées, ou le carnage & l'incendie couvriront les champs de la Germanie. Et quelques princes rebelles seront la cause de tant de malheurs! Ils ont tenté de se replier dans l'intérieur de l'Allemagne. Mais où aller? Partout on manque de bonne volonté de les recevoir. Chacun craint les français. Luckner menace; & dieu nous garde de cette irruption. L'approche des français de nos paisibles demeures, a toujours été une fléau pour nous.

ANGLETERRE.

Londres le 10 Janv. On prétend que M. Pitt aura à soutenir une lutte dangereuse à l'ouverture du parlement. Son autorité a beaucoup souffert dans ces derniers tems. Les armemens dispendieux contre l'Espagne, ceux contre la Russie, directement opposés à l'intérêt commercial de la nation, la guerre peu avantageuse contre Tippu Saib, la souplesse imprévue de la Porte, la nullité de notre influence dans les affaires de l'Allemagne, ses projets touchant le port de Danzic, ont affaibli de tems à autre son autorité. Depuis que le comte de Herzberg a quitté le département des affaires étrangères, la chute de M. Pitt, est devenue, dit-on, inévitable. Le rapprochement & l'alliance de la Prusse & de l'Autriche ne plait pas, non plus à notre public. Probablement que tous ces évènements seront très propres à faciliter une alliance avec la France, si toutefois elle nous la proposait.

Plut à dieu qu'après cette alliance l'Angleterre adoptât le sage système de la France, de ne plus se mêler des affaires des autres peuples. La place d'un ministre des affaires étrangères serait alors plus sûre, & l'on ne lui reprocherait plus comme à M. Pitt, d'avoir compromis l'administration, en Espagne, en Russie, en Turquie, en Asie, en Allemagne & en Pologne. Quelle conduite, se demande-t-on à Londres, tiendront nos sénateurs, dans la ligue des

princes contre la France. Si nous sommes indépendans des décrets des Rois du continent, les Français ont le même droit de l'être que nous, si nous; favorisons les vûes des souverains sur la France, nous devons aussi nous attendre à recevoir des loix de la Russie, de la Prusse. Le 4 Janvier toute la cour assista à la représentation de l'opera, Cymon. Madame la Duchesse de York fût frappée de la splendeur de la salle de spectacle, & elle salua le parterre avec beaucoup de grace & d'attention. Son habillement étant beaucoup plus simple que la première fois qu'elle parut en public, trouva beaucoup plus d'approbateurs. — Madame la Marggrave d'Anspach éprouve des difficultés à être présentée dans un certain endroit. — Une jeune dame, bien élégante, perdit ces jours-ci 3000 guinées au pharaon, une matrone de qualité tenait la banque.

Du 13 Janvier. La Duchesse d'York fut, avant-hier, très indisposée: la frayeur du feu qui avait pris subitement dans une cheminée, mais qui avait été éteint sur le champ, lui avait causé cette indisposition. Cependant nous avons la satisfaction d'entendre que S. A. R. se porte mieux. La Duchesse donnera à l'avenir une livrée à ses femmes, mode, qui sûrement sera bientôt suivie. — Il arriva avant-hier des dépêches de Boston, datées du 14 décembre. Le commerce doit y être florissant & la construction des vaisseaux y occupe beaucoup d'ouvriers. Douze vaisseaux marchands mettront en mer au mois de mars ou d'avril.

ITALIE.

Rome le 7. Janvier. Le St. Père a assisté à tous les offices de l'Eglise durant les fêtes de Noël, sans en avoir ressenti la moindre incommodité; sa santé est des meilleures, quoique l'œil & la bouche n'ayent pas repris leur place naturelle. Le Pape qui se sent si bien & si vigoureux, n'ignore pas l'espoir qu'avaient conçu plusieurs de nos Cardinaux durant les premiers jours de sa maladie; il est le premier à en badiner & à témoigner qu'il savait bien que le public lui avait déjà donné un successeur dans la personne du Cardinal Valenti. — Toute Rome attend avec impatience la résolution que prendra le Pape sur les affaires de France. Les évêques nonassermentés ne cessent de faire des remontrances à Sa Sainteté, pour qu'Elle veuille ne plus retarder sa décision, sa sentence & les anatèmes à lancer, contre les décrets de l'assemblée nationale, concernant le clergé; contre les serments qu'on a obligés les ecclésiastiques de ce royaume de prêter, & contre les nouveaux évêques tant consacrans que consacrés. Comme cette démarche serait irrévocable & décisive, le St. Père qui en connaît les conséquences, voudrait autant que possible, la suspendre. D'un autre côté l'abbé Cambyse, agent des évêques nonassermentés, ne cesse d'insister, montrant le tort qu'occasionne aux bons catholiques cette *temporisation* du St. Siège, & assurant qu'une résolution décisive produirait l'impression la plus avantageuse sur le gros de la nation. C'est en conséquence que le St. Père, pour procéder dans cette affaire avec toute la circonspection qu'elle exige, a fait savoir aux cardinaux députés pour les affaires de la France, qu'ils aient à s'assembler le 19 du présent mois de janvier, pour lui donner à cet égard, leur avis de bouche & par écrit.

Venise le 15 Janvier. Des lettres particulières de Constantinople, nous apprennent que le Sultan a couru un très grand danger. Un maure se rendit, soit dans un accès de phrénésie, soit à dessein prémédité, dans un endroit par le-

quel devait passer le Grand-seigneur, pour se rendre à la mosquée. A peine le vit-il approcher, qu'il lui lança deux gros boulets de canon, qu'il tenait cachés. Le coup ayant heureusement manqué; la garde se jeta sur ce téméraire assaillant, qu'elle hacha en pièces.

Variétés.

Il vient de paraître à Paris, un prospectus dans lequel on annonce l'établissement d'un nouvel opéra sous le titre *Théâtre de la réunion des arts*. Il doit être encore plus magnifique que celui qui existe. On y joindra la haute pantomime historique, c'est à dire les principaux traits de la mythologie & de l'histoire en drames muets, pour être exécutés par le seul secours des gestes, comme le pratiquaient les anciens. Rien de plus intéressant pour le cœur & l'esprit. La pantomime, est la première langue de l'homme; un regard, un geste, un sourire, exprimé souvent davantage que les plus énergiques discours. Outre cette pantomime, l'opéra sera représenté sur ce même théâtre, trois fois la semaine avec toute la pompe & toute la magnificence qu'il exige. Un jour de la semaine restera pour la célébration d'une fête parisienne où se réuniront les étrangers, les citoyens & toute la jeunesse des deux sexes. Ce théâtre serait établi au centre de la ville dans le quartier le plus favorable. La salle vaste & superbe, d'une forme & d'une distribution nouvelles, enrichirait la capitale d'un édifice majestueux, vraiment digne d'être le palais des arts. Il est proposé par souscription trois mille actions de 5,000 livres chacune, mais divisibles en plus petites portions, formant le capital destiné à exploiter cette entreprise, qui pourra être en activité dans trois ans. Si cette entreprise s'exécute, ce théâtre sera sans contredit le plus beau de l'Europe. Peut-on douter que la nation française ne soutienne par tous les moyens, l'exécution de ce temple des arts?

Nous avons été réquis par un de nos abonnés, auquel nous devons de grands égards, d'insérer la pièce suivante dans notre feuille. Quoique les réflexions qu'elle renferme, se retrouvent pour la plupart, dans un projet donné, il y a déjà quatre ans, par M. Butrymowicz, Nonce de Pińsk, nous avons cru ne devoir pas en refuser l'insertion.

*** Mon éloignement de la capitale est cause que j'ai appris seulement hier, par les gazettes, que bientôt le sort des juifs sera décidé. Comme je suis citoyen polonois, aucune loi ne peut m'être indifférente; & c'est ce qui m'engage à vous communiquer mes idées, sur la constitution, relative à cette réforme, avant qu'elle paraisse.

Regardons comme une vérité incontestable, qu'on est particulièrement intéressé au bonheur du pays dont on est citoyen, & qu'un état n'est jamais mieux servi, que quand tous ses membres jouissent sans exception, des prérogatives qui sont compatibles avec la forme d'un bon gouvernement.

Il suit de ce principe qu'il faut accorder le droit de bourgeoisie à tout homme, qui peut devenir un bon citoyen; & que nous ne pouvons le refuser aux juifs, qu'autant qu'ils seraient incapables de s'élever au civisme.

Le malheureux peuple hébreux, quoique dispersé, depuis tant de siècles, parmi différentes nations, conserve néanmoins encore, sa religion & ses anciennes mœurs. Forcé par des exclusions & des

persecutions sans nombre, à faire toute espèce de trafics, il ne sait pas en rougir. C'est des juifs que l'on se sert ordinairement, pour l'espionnage, pour l'altération des métaux & la falsification des monnaies, pour la contrebande & pour toute espèce de vols & de fraudes. L'état précaire dans lequel ils vivent, ne leur a laissé que des moyens illicites, pour pourvoir à leur subsistance. Nos Grands ignorent le mal que leur font les juifs: on connaît rarement la cause des maladies chroniques. Plusieurs personnes affligées à la vue des maux, que les juifs causent à la patrie, veulent qu'on ne les tolère plus dans le pays. Cela me paraît injuste; & notre commerce, quoiqu'ils l'exercent très mal, souffrirait beaucoup de leur expulsion. L'amputation en politique comme en physique, est un remède extrême, qu'on ne doit employer, que lorsque tous les autres moyens nous sont otés.

N'oublions pas la règle générale, qui établit que chaque individu doit être un anneau nécessaire de la chaîne sociale; n'expulsons pas les juifs; quelques uns d'entre eux sont des hommes utiles; avec le tems le nombre en augmentera, si nous les empêchons de nuire. Je ne vois rien de plus nuisible à l'état, que la profession de cabaretier, qu'ils exercent presque exclusivement: tout est malpropre chez eux, on y est mal servi, on ne peut rien s'y procurer; & ce qu'il y a de pire encore, c'est qu'ils ruinent nos paysans de mille manières différentes. Leurs cabarets sont devenus l'asyle & le foyer des crimes. Les juifs vendent à crédit, des boissons fortes à nos paysans. Ils parcourent en automne les villages, avec de l'eau de vie, enivrent les cultivateurs, reglent ensuite les comptes à leur gré, & prennent en échange de cette boisson malsaine, autant de grain qu'ils veulent. Je ferais un gros volume, si je rapportais tous les moyens qu'ils emploient pour duper nos paysans, qui restent exposés à leur merci par les économes.

Vous me demanderez s'ils peuvent devenir citoyens, pourquoi non? l'homme malade doit observer un régime, jusqu'à ce que l'humeur viciée soit purgée. C'est seulement alors, que le médecin lui permet de prendre une nourriture plus succulente. Vous sentez bien qu'on ne peut pas fixer actuellement le terme de la convalescence; le tems peut seul nous l'indiquer. C'est beaucoup faire que d'arracher l'homme à l'état qui l'engage dans le crime; une meilleure conduite en est d'ordinaire la suite. Quand les juifs ne pourront plus, sous aucun prétexte, tenir des cabarets, il faudra bien qu'ils choisissent un autre genre d'industrie. La santé des habitans de la campagne doit encore entrer en ligne de compte: la manière dont les juifs préparent leurs boissons fortes, les rend dangereuses: leurs alembics sont souvent couverts de-verde-gris, & leur malpropreté est dégoûtante. Bref, rien n'est si nuisible que de confier la tenue des cabarets & des auberges, aux juifs. Quand on leur aura défendu de les tenir, on pourra alors penser à donner un règlement, qui adoucisse leur sort. Que les juifs soient laboureurs, artisans, marchands. Dans plusieurs de nos provinces, il y a non seulement des landes, mais des grands champs en friche, dont le sol est excellent, & qui n'attendent que la main de l'homme pour multiplier nos moyens de subsistance. On ne peut forcer personne à embrasser un état déterminé, mais il est du devoir de tout bon gouvernement, d'exiger que chacun se rende utile à la société, en gagnant de quoi vivre. Cette loi absolument nécessaire pour tous les hommes, de quelque secte qu'ils soient, empêche & prévient beaucoup de crimes; elle donnerait aussi plus de stabilité au sort des juifs, qui seraient alors forcés de choisir des occupations permises, s'accoutumeraient peu à peu au travail, & deviendraient des citoyens utiles.

On s'abonne tous les jours pour cette Gazette, chez les libraires Netto & Comp. au faubourg de Cracovie; ou au bureau de la dite Gazette, au Palais de la République, autrefois palais de Brühl. La gazette de Varsovie paraît le Mardi, le Mercredi, le Vendredi & le Samedi.